Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles

Guide de mise en œuvre 1200

Norme 1200 – Compétence et conscience professionnelle

Les missions doivent être conduites avec compétence et conscience professionnelle.

Normes applicables au 1er janvier 2017

Préalables

Chaque auditeur interne a la responsabilité de réaliser les missions avec compétence et conscience professionnelle. Afin d'y parvenir, il est essentiel qu'il comprenne les dispositions obligatoires du Cadre de référence des pratiques professionnelles (CRIPP), en particulier le Code de déontologie de l'IIA.

Les auditeurs internes développent généralement leur compétence grâce à leur formation initiale, leur expérience ou à la faveur d'opportunités de développement professionnel et de qualifications telles que la principale certification de la profession d'audit interne, le CIA (*Certified Internal Auditor* ®), octroyée par l'IIA. Les auditeurs internes ayant obtenu des certifications professionnelles doivent être conscients des exigences de formation continue que leur maintien à jour implique.

La conscience professionnelle requiert la compréhension de l'approche systématique et méthodique de l'audit interne reprise dans le Cadre de référence des pratiques professionnelles et complétée par des politiques et procédures spécifiques à l'organisation établies par le responsable de l'audit interne.

Le responsable de l'audit interne est garant du respect de cette norme par l'ensemble de l'équipe d'audit interne. Dans le cadre de la gestion de l'audit interne, le responsable de l'audit interne établit des politiques et des procédures permettant aux auditeurs internes de réaliser leurs missions avec compétence et conscience professionnelle. Cela implique le recrutement et la formation des auditeurs internes par le responsable de l'audit interne, ainsi qu'une planification, une dotation en personnel et une supervision des missions appropriées. Au préalable, le responsable de l'audit interne passe en revue les responsabilités établies dans la charte ainsi que le plan d'audit interne et réfléchit aux connaissances, savoir-faire et autres compétences nécessaires pour mener à bien les missions d'audit planifiées.

Eléments à prendre en compte pour la mise en œuvre

Pour les auditeurs internes, la conscience professionnelle requiert le respect du Code de déontologie de l'IIA et la conformité avec le code de conduite de l'organisation ou tout autre code lié à leurs autres titres professionnels. La fonction d'audit interne peut disposer d'une procédure formelle exigeant que les auditeurs internes signent une déclaration annuelle relative au Code de déontologie de l'IIA ou au code de conduite de l'organisation.

Les auditeurs internes développent généralement une compétence individuelle tout au long de leur carrière par l'obtention et la mise à jour de certifications appropriées, par l'expérience et la formation y compris la formation professionnelle continue. Le responsable de l'audit interne peut utiliser le référentiel de compétences de l'IIA ou tout autre référentiel similaire afin d'établir les critères d'évaluation de la compétence des auditeurs internes. Les critères peuvent être utilisés pour des descriptions de poste et un recensement des compétences nécessaires au sein de l'audit interne. En outre, le responsable de l'audit interne peut définir une stratégie pour le recrutement, l'attribution des tâches, la formation et le développement professionnel des collaborateurs dans le but de constituer une équipe d'audit interne compétente, et de veiller à ce que ces compétences soient actualisées et suffisantes.

Lors de l'élaboration du plan d'audit interne, le responsable de l'audit interne recherche généralement l'ajustement entre les connaissances, les savoir-faire et les autres compétences nécessaires à la bonne réalisation du plan et les ressources disponibles au sein de la fonction d'audit interne et chez d'autres prestataires d'assurance et de missions de

conseil. Le responsable de l'audit interne et les personnes qu'il a chargé de constituer les équipes d'audit peuvent comparer les compétences requises pour couvrir le périmètre et les objectifs de chaque mission avec les compétences de chaque auditeur interne disponible.

Afin de veiller à l'exercice de la conscience professionnelle, le responsable de l'audit interne doit établir des politiques et procédures (Norme 2040) reprenant généralement les dispositions obligatoires du Cadre de référence des pratiques professionnelles et fournissant une approche systématique et méthodique tout au long de la mission. Le responsable de l'audit interne peut demander aux auditeurs internes de signer des formulaires dans lesquels ils reconnaissent avoir compris les politiques et procédures.

Les auditeurs internes peuvent utiliser leurs connaissances pour évaluer le périmètre et les objectifs de la mission et déterminer comment réaliser efficacement la mission. En appliquant les dispositions obligatoires du Cadre de référence des pratiques professionnelles et les politiques et procédures de l'audit interne pour la planification, la réalisation et la documentation des missions d'audit, les auditeurs internes mettent en pratique leur conscience professionnelle. Les Normes 1220 à 1220.A3 identifient les éléments fondamentaux que les auditeurs internes doivent traiter afin de prouver leur conscience professionnelle.

A l'issue de la mission, le responsable de l'audit interne ou le superviseur de la mission passent en revue le processus mis en œuvre, les résultats et les conclusions. Il peut s'en suivre une réunion avec l'équipe ayant réalisé la mission afin de discuter des constats pertinents et d'avoir des informations sur la façon dont les procédures établies ont été appliquées.

Eléments à prendre en compte pour démontrer la conformité

Les preuves de la conformité avec la Norme 1200 pourraient inclure les éléments suivants :

- Les évaluations de la compétence de l'audit interne.
- Les traces documentées de la stratégie de recrutement et de formation, les descriptions de postes et les CV.
- Les politiques, les procédures et les modèles de documents de travail de l'audit interne.

- La preuve que les politiques et procédures ont été communiquées et la signature des auditeurs internes attestant qu'ils les ont bien comprises.
- La preuve de déclaration annuelle relative au Code de déontologie de l'IIA et au code de conduite de l'organisation.
- Le plan d'audit interne et les plans de missions démontrant l'affectation suffisante et adéquate des auditeurs internes.

La conscience professionnelle des auditeurs internes peut être étayée par les documents de travail de la mission ou d'autres documents relatifs aux procédures et processus appliqués pendant la mission d'audit.

Les documents de supervision des missions et les enquêtes réalisées auprès des clients après les missions ou toute autre forme de réaction peuvent indiquer la compétence et la conscience professionnelle de chaque auditeur interne. Des évaluations externes indépendantes, réalisées dans le cadre du programme d'assurance et d'amélioration qualité peuvent fournir une assurance supplémentaire quant au fait que les missions ont été réalisées avec compétence et conscience professionnelle.

À propos de l'IIA

Porte-parole mondial de la profession d'audit interne, the Institute of Internal Auditors (IIA) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, de lignes directrices et de certifications. Fondé en 1941, l'IIA compte actuellement quelque 180 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Son siège se situe à Lake Mary (Floride) aux États-Unis. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.globaliia.org ou www.theiia.org.

À propos des Lignes directrices de mise en œuvre

Les lignes directrices de mise en œuvre font partie intégrante du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) et proposent des recommandations supplémentaires (facultatives) pour la réalisation des activités d'audit interne. Elles sont conçues pour accompagner les activités d'audit interne et aider les auditeurs internes à se conformer plus facilement aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les *Normes*).

Les Lignes directrices de mise en œuvre aident les auditeurs internes à appliquer les Normes. Elles fournissent collectivement à l'audit interne une approche, des méthodologies et des considérations, mais ne précisent pas les processus et les procédures détaillées.

Pour de plus amples informations sur les documents de référence proposés par l'Institute, vous pouvez consulter notre site Web, www.globaliia.org/standards-guidance ou www.theiia.org/guidance ou www.ifaci.com.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette ligne directrice n'a pas vocation à apporter de réponses définitives à des cas précis, et doit uniquement servir de guide. L'IIA vous recommande de toujours solliciter un expert indépendant pour avoir un avis dans chaque situation. L'Institut dégage sa responsabilité pour les cas où des lecteurs se fieraient exclusivement à ce guide.

Copyright

Le copyright est détenu par l'IIA et par l'IFACI pour sa version française. Pour l'autorisation de reproduction, veuillez contacter l'IIA à l'adresse guidance@theiia.org ou l'IFACI à l'adresse recherche@ifaci.com.